MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			CONS-01	CONS-02	CONS-03	CONS-04		
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales							
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels							
	Commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
	Activités de récréation extensive		●	●	●	●		
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
	Commerces de gros							
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches							
	Légères							
	Lourdes							
	Extraction		●	●	●	●		
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●	●		
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2	2		
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		10	10	10	10		
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		-	-	-	-		
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		8	8	8	8		
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		3	3	3	3		
	Nombre de logements maximum		N/A	N/A	N/A	N/A		

2012, R-249, a.3.1

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES					
		FO-01	FO-02	FO-03	FO-04	FO-05	FO-06
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales						
	Bifamiliales						
	Multifamiliales						
	Maisons mobiles						
	Résidences saisonnières (chalets)						
COMMERCES ET SERVICE	Bureaux privés et services professionnels						
	Commerces de services						
	Commerces de détail de petite surface						
	Commerces de détail de grande surface						
	Établissements d'hébergement						
	Établissements de restauration						
	Récréation – établissements de divertissement						
	Récréation – grands équipements de récréation intérieure						
	Récréation – grands équipements de récréation extérieure						
	Récréation –						
	Activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés						
	Commerces extensifs – légers						
	Commerces extensifs – lourds						
	Commerces de gros						
	Services publics à la personne						
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches						
	Légères						
	Lourdes						
	Extraction	●	●	●	●	●	●
UTILITAIRES	Légers						
	Semi-légers						
	Lourds						
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●	●	●
	Élevages sans sol						
	Autres types d'élevage						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS							
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	3	3	3	3	3	3
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	3	3	3	3	3	3
	Nombre de logements maximum	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

2012, R-249, a.3.1

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			IND-01	IND-02	IND-03	IND-04		
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales							
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels							
	Commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
	Activités de récréation extensive							
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers	●	●	●	●		
		lourds	●	●	●	●		
	Commerces de gros		●	●	●	●		
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches		●	●	●	●		
	Légères		●	●	●	●		
	Lourdes		●	●	●	●		
	Extraction		●	●	●	●		
UTILITAIRES	Légers		●	●	●	●		
	Semi-légers		●	●	●	●		
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●	●		
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage			●	●	●		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2	2		
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		15	25	15	15 (1)		
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		-	-	-	-		
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		3	3	3	8		
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		3	3	3	8		
	Nombre de logements maximum		N/A	N/A	N/A	N/A		

(1) Voir l'article 7.2.2.3 pour les terrains adjacents à la route 309.

2012, R-249, a.3.2

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES					
		PERI-01					
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●					
	Bifamiliales	●					
	Multifamiliales						
	Maisons mobiles						
	Résidences saisonnières (chalets)	●					
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels						
	Commerces de services						
	Commerces de détail de petite surface						
	Commerces de détail de grande surface	●					
	Établissements d'hébergement	●					
	Établissements de restauration	●					
	Récréation : établissements de divertissement						
	Récréation : grands équipements de récréation intérieure	●					
	Récréation : grands équipements de récréation extérieure	●					
	Récréation :						
	Activités de récréation extensive	●					
	Commerces de véhicules motorisés	●					
	Commerces extensifs légers	●					
	Commerces extensifs lourds						
	Commerces de gros	●					
	Services publics à la personne						
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches	●					
	Légères	●					
	Lourdes						
	Extraction						
UTILITAIRES	Légers	●					
	Semi-légers	●					
	Lourds						
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●					
	Élevages sans sol						
	Autres types d'élevage						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS		Note 1					
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2					
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	8 (2)					
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-					
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	8					
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	3					
	Nombre de logements maximum	2					

Note (1) : Les terrains de camping rustique

(2) : Voir article 7.2.2.3 pour les terrains adjacents à la route 309.

2012, R-249, a.3.3

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			REF-01	REF-02	REF-03	REF-04	REF-05	REF-06
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales							
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)						●	
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels							
	Commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
	Activités de récréation extensive		●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
	Commerces de gros							
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches							
	Légères							
	Lourdes							
	Extraction		●	●	●	●	●	●
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●	●	●	●
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		10	10	10	10	10	10
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		-	-	-	-	-	-
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		8	8	8	8	8	8
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		3	3	3	3	3	3
	Nombre de logements maximum		1	N/A	N/A	1	1	N/A

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			REF-07					
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales							
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels							
	Commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure	●					
	Activités de récréation extensive		●					
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
	Commerces de gros							
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches							
	Légères							
	Lourdes							
	Extraction		●					
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●					
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			Note 1					
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2					
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		10					
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		-					
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		8					
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		3					
	Nombre de logements maximum		N/A					

Note 1: Les établissements hôteliers

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES					
		RU-01	RU-02	RU-03	RU-04	RU-05	RU-06
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●	●	●	●		
	Bifamiliales	●	●	●	●		
	Multifamiliales						
	Maisons mobiles						
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●	●	●	●	●
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels						
	Commerces de services						
	Commerces de détail de petite surface						
	Commerces de détail de grande surface						
	Établissements d'hébergement	●			●		
	Établissements de restauration			●	●		
	Récréation – établissements de divertissement						
	Récréation – grands équipements de récréation intérieure						
	Récréation – grands équipements de récréation extérieure	●		●	●		
	Activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés			●			
	Commerces extensifs – légers	●	●	●	●		
	Commerces extensifs – lourds		●	●			
	Commerces de gros		●	●			
	Services publics à la personne						
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches	●	●	●	●		
	Légères	●	●	●	●		
	Lourdes						
	Extraction	●	●	●	●	●	●
UTILITAIRES	Légers	●	●	●	●		
	Semi-légers	●	●	●	●		
	Lourds	●					
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●	●	●
	Élevages sans sol	●	●	●			
	Autres types d'élevage	●	●	●	●		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS							
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	10	10	10 (1)	10	10	10
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-	-	-	-	-
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	8	8	8	8	8	8
	Nombre de logements maximum	2	2	2	2	2	2

(1) Voir l'article 7.2.2.3 pour les terrains adjacents à la route 309.

2007, R-215, a. 3.2
2012, R-249, a.3.1, 3.4

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES					
		RU-07	RU-08	RU-09	RU-10	RU-11	RU-12
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●	●	●	●	●	●
	Bifamiliales	●	●	●	●	●	●
	Multifamiliales						
	Maisons mobiles						
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●	●	●	●	●
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels						
	Commerces de services						
	Commerces de détail de petite surface						
	Commerces de détail de grande surface						
	Établissements d'hébergement	●	●	●			
	Établissements de restauration	●	●	●			●
	Récréation – établissements de divertissement						
	Récréation – grands équipements de récréation intérieure						
	Récréation – grands équipements de récréation extérieure	●	●	●			●
	Récréation –						
	Activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés	●		●			●
	Commerces extensifs – légers	●		●			●
	Commerces extensifs – lourds			●			●
	Commerces de gros						●
	Services publics à la personne						
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches		●	●	●		●
	Légères		●	●	●		●
	Lourdes						
	Extraction	●		●	●	●	●
UTILITAIRES	Légers						●
	Semi-légers						●
	Lourds						
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●	●	●
	Élevages sans sol						●
	Autres types d'élevage		●	●	●	●	●
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							(1)
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS							
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	10 (2)	10	10 (2)	10 (2)	10	10
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-	-	-	-	-
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	8	8	8	8	8	8
	Nombre de logements maximum	2	2	2	2	2	2

NOTE (1) : Les dépanneurs

(2) : Voir l'article 7.2.2.3 pour les terrains adjacents à la route 309

2007, R-215, a.3.1

2012, R-249, a.3.1, 3.5

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			URB-01					
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		●					
	Bifamiliales		●					
	Multifamiliales		●					
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)		●					
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels		●					
	Commerces de services		●					
	Commerces de détail de petite surface		●					
	Commerces de détail de grande surface		●					
	Établissements d'hébergement		●					
	Établissements de restauration		●					
	Récréation	établissements de divertissement	●					
	Récréation	grands équipements de récréation intérieure	●					
	Récréation	grands équipements de récréation extérieure	●					
	Récréation							
	Activités de récréation extensive		●					
	Commerces de véhicules motorisés		●					
	Commerces extensifs	légers	●					
	Commerces extensifs	lourds						
	Commerces de gros		●					
	Services publics à la personne		●					
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches		●					
	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers		●					
	Semi-légers		●					
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●					
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			Note 1					
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		3					
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		10					
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		-					
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		8					
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		3					
	Nombre de logements maximum		10					

Note 1: Les terrains de camping rustique

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES					
		VIL-01	VIL-02	VIL-03	VIL-04	VIL-05	VIL-06
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●	●	●		●	
	Bifamiliales	●	●			●	
	Multifamiliales						
	Maisons mobiles						
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●	●		●	●
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels						
	Commerces de services						
	Commerces de détail de petite surface						
	Commerces de détail de grande surface						
	Établissements d'hébergement	●	●			●	
	Établissements de restauration	●	●				
	Récréation : établissements de divertissement						
	Récréation : grands équipements de récréation intérieure	●	●			●	
	Récréation : grands équipements de récréation extérieure	●	●			●	●
	Récréation :						
	Activités de récréation extensive	●	●		●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés						
	Commerces extensifs : légers						
	Commerces extensifs : lourds						
	Commerces de gros						
	Services publics à la personne						
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches						
	Légères						
	Lourdes						
	Extraction						
UTILITAIRES	Légers	●	●	●	●	●	●
	Semi-légers						
	Lourds						
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●	●	●
	Élevages sans sol						
	Autres types d'élevage						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS		Note 1	Note 1	Note 1	Note 1	Note 1	Note 1
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-	-	-	-	-
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	8	8	8	8	8	8
	Nombre de logements maximum	2	2	1	-	2	1

Note 1 : Les terrains de camping rustique

2012, R-249, a.3.1

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			VIL-07	VIL-08	VIL-09	VIL-10	VIL-11	VIL-12
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		●	●	●	●	●	●
	Bifamiliales		●	●	●	●	●	●
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							●
	Résidences saisonnières (chalets)		●	●	●	●	●	●
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels							
	Commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement		●	● (2)	●	●	●	
	Établissements de restauration		●	●	●	●	●	
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure	●	●	●	●	●	
		grands équipements de récréation extérieure	●	●	●	●	●	●
	Activités de récréation extensive		●	●	●	●	●	
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
	Commerces de gros							
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches							
	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers		●	●	●	●	●	●
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●	●	●	●	●	●
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(4)		(5)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			Note 1	Note 1	Note 1	Note 1	Note 1	
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		10 (3)	10	10	10 (3)	10	10
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		-	-	-	-	-	-
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		10	10	10	10	10	10
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		8	8	8	8	8	8
	Nombre de logements maximum		2	2	2	2	2	2

Note (1): Les terrains de camping rustique
Note (2) : Distance minimale entre deux terrains de camping article 5.4.1.1.4
Note (3) : Voir l'article 7.2.2.3 pour terrain adjacent à la route 309.
Note (4) : Complexe hôtelier à l'article 6.6.
Note (5) : Projet intégré d'habitation article 6.5.

2010 R-238, a.2
2012, R-249, a.3.1, 3.6, 3.7

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES		ZONES					
			VIL 13					
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		●					
	Bifamiliales		●					
	Trifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)		●					
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement		●					
	Établissements de restauration		●					
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure	●					
		grands équipements de récréation extérieure	●					
		activités de récréation extensive	●					
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers		●					
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●					
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)		2					
	Marge de recul avant minimale (en mètre)		10					
	Marge de recul avant maximale (en mètre)		-					
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)		10					
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)		8					
	Nombre de logements maximum		2					

NOTE 1 : Les terrains de camping rustique

2007, R-213, a.11
2012, R-249, a.3.1